

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL 20 NOVEMBRE 2024

._*_._*_._*_._*_._*_._*_._*_._*_

Date de la convocation : 14 Novembre 2024

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Nicole BOILEAU, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Maryvonne PRUDHOMME, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Thierry PERREAU, Patrick PINAULT, Gabrielle BREMOND, Steve RENARD,

Pouvoirs : Mme Virginie GILLIOT à Mme Katia BAILLY, Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jacques CAPITAINE à M. Patrick PINAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY à M. Steve RENARD, M. Thierry DELHOMME à Mme Nathalie MARCHAND, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marion BASSAÏSTEGUY à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME

Absent : M. Christophe BONNET

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Katia BAILLY, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES - ACHATS

1.1 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne

Le Conseil Municipal a **PRIS ACTE** de la tenue d'un débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi mené par la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2. URBANISME

2.1 Economie : Cession de la parcelle BN736 (anciennement BN731)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CÈDE la parcelle non bâtie cadastrée BN736 au prix de 14 € du m² pour la zone constructible et 3.5€/m² pour la zone non aedificandi à la société MDML.

3. SERVICES TECHNIQUES

3.1 Avenant de la délégation de service public de l'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la délégation de service public de l'eau potable.

4. DIRECTION DES FINANCES ET ACHATS

4.1 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Assainissement présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL Prévu
Chapitre 011 Charges à caractère général	43 180,00 €		43 180,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50 999,64 €		50 999,64 €
Chapitre 66 Charges financières	39 800,00 €	28 600,00 €	68 400,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	362 274,43 €	-34 500,00 €	327 774,43 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts entre sections	328 546,00 €	5 900,00 €	334 446,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	824 800,07 €	0,00 €	824 800,07 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL Prévu
Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations	330 000,00 €		330 000,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts entre sections	71 798,00 €		71 798,00 €
002 Résultat N-1	423 002,07 €		423 002,07 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	824 800,07 €	0,00 €	824 800,07 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL Prévu
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	86 000,00 €		86 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	50 000,00 €		50 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	399 159,18 €		399 159,18 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours	300 000,00 €	- 28 600,00 €	271 400,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 798,00 €		71 798,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	92 234,00 €		92 234,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	32 098,75 €		32 098,75 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 031 289,93 €	- 28 600,00 €	1 002 689,93 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL Prévu
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	362 274,43 €	- 34 500,00 €	327 774,43 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	328 546,00 €	5 900,00 €	334 446,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	92 234,00 €		92 234,00 €
001 Résultats N-1	248 235,50 €		248 235,50 €
<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 031 289,93 €	- 28 600,00 €	1 002 689,93 €

4.2 Décision modificative n°1 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget principal présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL PREVU
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 854 298,00 €	40 378,00 €	2 894 676,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	6 270 847,00 €		6 270 847,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	127 000,00 €	6 040,00 €	133 040,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	530 038,35 €	68 932,84 €	598 971,19 €
Chapitre 66 Charges financières	71 600,00 €		71 600,00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques	5 000,00 €		5 000,00 €
Chapitre 68 Dotations aux prov., dépréciations		107,44 €	107,44 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>9 858 783,35 €</i>	<i>115 458,28 €</i>	<i>9 974 241,63 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	2 254 780,17 €	- 96 761,62 €	2 158 018,55 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	779 204,97 €		779 204,97 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 892 768,49 €	18 696,66 €	12 911 465,15 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2024	DM 1	TOTAL PREVU
Chapitre 013 Atténuations de charges	61 500,00 €	46 728,26 €	108 228,26 €
Chapitre 70 Ventes Produits	922 947,00 €	6 500,00 €	929 447,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	2 093 243,00 €		2 093 243,00 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	5 543 000,00 €		5 543 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations	2 367 380,00 €	- 54 258,39 €	2 313 121,61 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion	111 950,00 €	7 100,00 €	119 050,00 €
Chapitre 76 Produits financiers	50 000,00 €		50 000,00 €
Chapitre 77 Produits spécifiques	4 000,00 €	1 800,00 €	5 800,00 €
Chapitre 78 Reprises amort., dépréciations, prov.		10 826,79 €	10 826,79 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>11 154 020,00 €</i>	<i>18 696,66 €</i>	<i>11 172 716,66 €</i>
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	56 738,00 €		56 738,00 €
002 Résultat N-1	1 682 010,49 €		1 682 010,49 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	12 892 768,49 €	18 696,66 €	12 911 465,15 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL PREVU
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	576 000,00 €		576 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	250 575,00 €		250 575,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	44 000,00 €	- 2 000,00 €	42 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 794 020,00 €		1 794 020,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	828 816,97 €	- 94 761,62 €	734 055,35 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	115 050,00 €		115 050,00 €
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Opération 202104 Opération cœur de ville	140 000,00 €		140 000,00 €
Opération 202301 Piste cyclable Ouest	700 000,00 €		700 000,00 €
Opération 202302 Cité Petit (travaux)	900 000,00 €		900 000,00 €
Opération 202303 Gendarmerie	60 043,32 €		60 043,32 €
Opération 202401 Sauvegarde Eglise St Michel	300 000,00 €		300 000,00 €
Opération 202402 Rénovation restaurant scolaire	100 000,00 €		100 000,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>6 808 505,29 €</i>	<i>- 96 761,62 €</i>	<i>6 711 743,67 €</i>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	56 738,00 €		56 738,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	787 000,00 €		787 000,00 €
Restes à réaliser	1 037 790,40 €		1 037 790,40 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	8 690 033,69 €	- 96 761,62 €	8 593 272,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 1	TOTAL PREVU
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	280 000,00 €		280 000,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	563 000,00 €		563 000,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €		1 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	1 150,00 €		1 150,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	160 000,00 €		160 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>1 005 150,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>1 005 150,00 €</i>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	779 204,97 €		779 204,97 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	787 000,00 €		787 000,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de	2 254 780,17 €	- 96 761,62 €	2 158 018,55 €
001 Résultat N-1	2 434 741,16 €		2 434 741,16 €
Restes à réaliser	1 429 157,39 €		1 429 157,39 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 690 033,69 €	- 96 761,62 €	8 593 272,07 €

4.3 Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses sur le budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AJUSTE le montant de la provision pour créances douteuses sur le budget principal de la commune conformément à l'état de provisionnement des créances transmis par le comptable public le 18/09/2024,

AUTORISE l'émission d'un mandat de dépense au 6817 pour un montant de 107,44 € et un titre de recette au compte 7817 pour un montant de 10 826,79 €.

4.4 Réforme des redevances à l'Agence de l'Eau – Vote des contre-valeurs

A partir du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle réforme des redevances à l'Agence de l'eau s'appliquera. A ce titre, 3 nouvelles redevances remplacent les actuelles redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collectes.

1. Une redevance sur la consommation d'eau potable

A compter de l'année 2025, tous les abonnés à un réseau d'alimentation en eau potable (qu'ils soient ensuite raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou non) devront s'acquitter de la redevance sur la consommation d'eau potable. Elle sera basée sur les volumes d'eau potable facturés par leur distributeur et remplacera donc l'actuelle redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique visible sur les factures d'eau

2. Une redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif

Cette redevance s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux. Cette redevance a pour objectif de lutter contre les pollutions ponctuelles de l'eau d'origine domestique et permet d'apprécier la capacité de la collectivité à gérer la collecte des eaux usées et leur épuration.

3. Une redevance de performance des systèmes d'eau potable

Cette redevance est déterminée et modulée en fonction des performances des réseaux de distribution d'eau potable.

L'objectif étant de lutter contre le gaspillage d'eau potable, en appréciant la capacité d'une collectivité à gérer ses fuites et pertes d'eau et donc la performance de son réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte une contre-valeur :

- De 0.02 concernant la redevance de performance sur les réseaux d'eau potable.
- De 0.1 concernant la redevance de performance sur les réseaux d'assainissement.

4.5 Demande de subvention au titre des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour les Petites Villes de Demain – Étude économique de validation et AMO pour la création d'une Halle gourmande

La commune a lancé en 2022 une étude de programmation portant sur la Halle aux Grains. Au terme de cette étude et après une importante phase de concertation avec la population en 2023, la municipalité a choisi de transformer la Halle aux Grains en « Halle gourmande », nouvelle offre de restauration en centre-ville. Ce projet figure par ailleurs dans le plan d'action issu de l'étude de définition de la stratégie de développement commercial engagée par la Ville entre 2022 et 2024.

La municipalité souhaite être accompagnée dans l'approfondissement de son projet, à travers une étude de validation économique et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention de 10 695,00 € TTC soit 50% du montant de l'étude auprès de la Banque des Territoires, selon le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Maitre d'ouvrage : Ville de La Ferté Saint-Aubin	Banque des Territoires
Taux de financement	50%	50%
Montant du financement TTC	10 695,00 €	10 695,00 €
Coût total du projet TTC	21 390,00 €	

4.6 Placements comptes à terme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PROCÉDE à l'ouverture de deux comptes à terme d'une durée de 12 mois auprès du Trésor Public, dont la répartition envisagée :

- Un compte à terme avec la somme de 800 000 euros.
- Un compte à terme avec la somme de 700 000 euros.

PLACE l'excédent de trésorerie constitué par la mobilisation de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1,5 millions d'euros.

5. CULTURE, SPORT, ANIMATION ET VIE LOCALE

5.1 Règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes La Courtille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes La Courtille comme suit :

- Ajout du logo de la CAF de Loiret, pour répondre à nos obligations partenariales
- Précision des horaires d'ouverture et fonctionnement différenciés des périodes scolaires et des vacances scolaires
- Précision des coordonnées mail et téléphones (fixe et mobile)
- Mise à jour des espaces et équipements disponibles au sein de la structure
- Ajout du cadre législatif dans l'utilisation de la cigarette électronique

5.2 Renouvellement de la convention du dispositif « tarification sociale cantine scolaire à 1 Euro »

En novembre 2021, la ville a acté son entrée dans ce dispositif en fixant le tarif plancher de la restauration scolaire à 1€, et signant une convention triennale avec les services de l'Etat. Cette action sociale a bénéficié à 49 familles depuis sa mise en œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un bonus EGAlim d'1€ est accordé à toutes les collectivités mettant en œuvre la loi EGAlim par un suivi des achats et une télédéclaration annuelle, et ayant inscrit toutes leurs cantines sur « ma-cantine.agriculture.gouv ». Cette bonification fait l'objet d'un avenant à la convention triennale initiale. La convention triennale 2021-2024 arrive à échéance, il convient donc de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, accompagnée de son avenant EGAlim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RENOUVELLE le dispositif de tarification sociale « cantine à 1€ », pour une nouvelle période de 3 ans

5.3 Classes de découvertes des écoles

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire, lors de sa réunion du 4 novembre 2024, a examiné les projets de classes de découvertes présentés par les écoles pour l'année scolaire 2024-2025 et propose de soutenir les projets suivants :

Nom de l'Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Lieu du séjour	Nb jours	Effectifs	BP 2025
Maternelle Mireille Prieur	Mmes Monsarrat, Agoutin et Carroy	Ingrannes (Loiret)	5	20 GS	2 700 €
Maternelle Sablons	Mme Anger et Janusz	Ingrannes (Loiret)	5	24 GS	3 400 €
Maternelle Cheneries	Mme Delesalle	Ingrannes (Loiret)	5	20 GS	2 800 €
Elémentaire du Centre	Mme Ozan	Penestin (Morbihan)	8	26 CE2	5 900 €
Elémentaire Cheneries	Mme Romilly	Chailles (Loir et Cher)	5	26 CM2	1 800 €
Elémentaire des Sablons	M. Lemarchand	Sollières (Savoie)	8	23 CM2	6 200 €
			Total	139 élèves	22 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PARTICIPE financièrement aux projets de classes de découvertes retenus par la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire,

5.4 Fixation des tarifs 2025 de l'atelier théâtre communal

Dans le cadre du PACT 2025, il est proposé à l'Assemblée la reconduction de l'atelier théâtre municipal pour l'année 2025 au même tarif que la saison 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RECONDUIT l'atelier théâtre municipal pour l'année 2025 au même tarif que la Saison 2024.

Cet atelier est financé en partie par les adhésions des participants et la subvention PACT de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 32% du coût des séances d'enseignement.

Habitants commune Fertésiens	Tarif mensuels 2024	Proposition tarifs mensuels 2025
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Moins de 16 ans	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	Tarif mensuels 2024	Proposition tarifs mensuels 2025
Adultes	32 €	32 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	28 €	32 €
Moins de 16 ans	28 €	32 €

5.5 Demande de subvention au Conseil Régional pour la saison 2025

Afin de financer la programmation culturelle 2025, sur les communes de La Ferté Saint-Aubin, de Marcilly-en-Villette et de Ménestreau en Villette, le Conseil Régional est sollicité au titre du dispositif Projets artistiques et culturels du territoire (PACT) pour l'exercice 2025, afin d'obtenir une subvention dont le taux

serait de 32 % maximum (sous réserve de modification par la Région).

Le projet 2025 associera de nouveau la commune Marcilly-en-Villette et Ménestreau en Villette, pour la programmation culturelle pluri-communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional pour la saison culturelle 2025

6. ECONOMIE ET COMMERCE

6.1 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2025 pour les commerces de détail non alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 24 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Manuela CHARTIER, Gabriel BREMOND et Mrs Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY),

ACCORDE pour l'année 2025, l'ouverture des commerces de détail non alimentaires sur les 5 dimanches suivants :

- dimanche 6 avril,
- dimanches 7, 14, 21, 28 décembre.

6.2 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2025 pour les commerces de détail alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 24 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes Manuela CHARTIER, Gabriel BREMOND et Mrs Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY),

ACCORDE pour l'année 2025, l'ouverture des commerces de détail alimentaires sur les 5 dimanches suivants :

- dimanche 31 août,
- dimanches 7, 14, 21, 28 décembre.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CRÉE :

- un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, Catégorie B, relevant du cadre d'emploi des rédacteur territoriaux, à compter du 1^{er} décembre 2024.
- un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, Catégorie C, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} décembre 2024.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Katia BAILLY, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 20h15.

La Ferté St-Aubin, le 21 Novembre 2024

Le Maire
Katia BAILLY

